

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 24 mai 2019

Convocations expédiées :

Le 24 mai 2019

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

Conseillers élus : 21

Conseillers présents : 13

Membres présents : Jean-Jacques BREITEL Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, Adjoint, LAFON Jean-Marie, GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, ADAM Florence, LEBEL Sylvie, BULTEZ Nathalie, SCHEER Benoît, FEUERER Jean-Noël, BAUR Sébastien

Absents excusés: SCHLAEDER Patricia

Absents: ADAM Albert, HAEREL Richard, SINGLER Fabienne, ORTIZ-LEAL Fernand, HURST Mireille, BARTHELMEBS Thomas SCHLAEDER Patricia, MESSAI Sihame,

Procurations : Madame SCHLAEDER Patricia donne procuration à Monsieur PFLEGER Bernard.

Secrétariat : Monsieur SCHEER Benoît assure le secrétariat.

Auditeur : 0

Monsieur le Maire engage les travaux de l'assemblée après avoir fourni la raison de la présence bienvenue de gâteaux et chocolat sur les tables des conseillers. Offert par la boulangerie Walter suite aux travaux effectués au printemps.

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 8 avril 2019.

II) TERRAIN BÂTI SITUE RUE DES VOSGES.

EVENTUALITE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION.

Monsieur le Maire indique que l'office notarial de Maître Laurent WEHRLE a déposé le 30 avril 2019 une Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur le terrain bâti situé 24, rue des Vosges à Huttenheim.

Il est indiqué que cette parcelle se trouve concernée par l'emplacement réservé n°18 du Plan Local d'Urbanisme prévoyant de modifier l'accès vers la RD 1083 depuis la rue des Vosges.

Le terrain bâti d'une surface de 10 ares 46 centiares est mis en vente pour un prix de trois cent mille euros.

Le service des Domaines, chargé de l'évaluation foncière pour le compte de la Commune, a été consulté le 21 mai 2019 et devrait rendre prochainement un avis quant à la valeur du bien.

La Commune de Huttenheim souhaite en se portant acquéreur de cette parcelle, réaliser, comme prévu dans l'étude de circulation connexe à la déclaration de projet récemment approuvée, une opération d'intérêt général permettant de fluidifier la circulation vers Benfeld et le transit vers Strasbourg.

Les modalités d'usage du droit de préemption sont ensuite présentées (demande de renseignements complémentaires, acceptation du prix, négociation, recours au juge administratif ou de l'expropriation),

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Confirme son intention d'acquérir la parcelle de terrain bâti située 24, rue des Vosges, cadastrée section 20 n°331/57 d'une superficie de 10a 46ca, conformément à l'emplacement réservé n°18 du Plan Local d'Urbanisme,

Charge Monsieur le Maire de mener la procédure d'acquisition ou les tractations en vue de l'acquisition à l'amiable du bien sur la base des éléments fournis par le service des Domaines,

Confirme avoir délégué le droit de préemption au Maire lors de la séance du 27 octobre 2014,

Autorise Monsieur le Maire à signer, le cas échéant la déclaration de préemption présentée en se basant sur les éléments financiers fournis par le service du Domaine ainsi que l'ensemble des documents ayant trait à ce dossier,

III) ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA VOIE DE LIAISON ENTRE LE GIRATOIRE SITUE PRES DE STG ET LA ZONE D'ACTIVITES.

Une étude de sourcing, technique employée en amont de la passation d'un marché public par un acheteur sollicitant les opérateurs économiques de son projet et de ses contraintes, a été réalisée pour déterminer la meilleure solution technique à employer dans le cadre du renouvellement de la couche de roulement de la voie entre le giratoire près de la société de transports STG et la zone d'activités HAIRY.

Néanmoins, l'utilisation de cette technique n'emporte pas autorisation d'engager la consultation en vue de réaliser les travaux, ni autorisation de négocier avec les entreprises car cette faculté reste subordonnée à l'autorisation de l'assemblée délibérante de permettre au **représentant** de l'exécutif local à mener cette démarche.

Conformément aux préconisations établies par l'article R 2111-1 du code de la commande publique les résultats des études ne doivent pas avoir pour effet de fausser la concurrence ainsi le DCE devra se révéler le plus complet possible et réduire les délais de consultation suffisant.

Cette étude décrite, dans le cadre du rapport de la commission réunie du 14 mai 2019, a permis de conclure que l'application d'un tapis d'enrobés de 6 cm d'épaisseur sur toute la voie d'une longueur de 1 250 mètres se révélait être la solution la mieux adaptée.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Charge Monsieur le Maire d'engager une consultation, sous forme de marché à procédure adaptée, pour un montant de travaux estimée à 90 000 euros hors taxes, portant notamment sur l'application d'un tapis d'enrobés de 6 cm d'épaisseur sur une distance de 1 250 mètres.

Cette consultation sera réalisée auprès de trois entreprises sur la base d'un cahier des charges établi le 17 mai 2019,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à venir et les documents afférents à cette consultation.

IV) LOTISSEMENT DE LA RUE DU LAVOIR. TRAVAUX RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE DE HUTTENHEIM.

Madame Annette WAGNER rappelle que des travaux de création d'un lotissement de maisons d'habitation sont en cours dans la rue du lavoir.

Ces travaux portent, comme indiqué dans le compte-rendu de la commission réunie du 14 mai 2019, sur la mise en souterrain du réseau d'alimentation électrique, le remplacement du réseau d'eau potable au vu de sa vétusté et la pose d'enrobé neuf.

La part revenant à la Commune s'élève à 9 363.05 euros H.T. soit 11 235.66 euros TTC comme figurant dans le tableau ci-après :

		Quantité	Prix Unitaire	Répartition prévisionnelle			
				J2G	ES	SDEA	Commune
Voirie		330 m ²		95 m ²	42 m ²	99 m ²	95 m ²
Décroubage enrobés	J2G	330 m ²	5,00 €	475,00 €	210,00 €	495,00 €	475,00 €
Préparation	J2G	330 m ²	5,00 €	475,00 €	210,00 €	495,00 €	475,00 €
Pose enrobés neufs	J2G	330 m ²	14,00 €	1 330,00 €	588,00 €	1 386,00 €	1 330,00 €
Total voirie				2 280,00 €	1 008,00 €	2 376,00 €	2 280,00 €
Eclairage Public		4 U		2U			2U
Fourniture candélabres	J2G	4 U	950,00 €	1 900,00 €			1 900,00 €
Pose	J2G	Forfait	900,00 €	450,00 €			450,00 €
Raccordement	EIE – devis	Forfait	2 703,00 €	1 351,50 €			1 351,50 €
Total voirie				3 701,50 €			3 701,50 €
Télécom / Fibre							
	EIE – devis	Forfait	4 020,65 €	3 915,10 €			105,55 €
Réseau ES							
Extension de réseau	ESR – devis	Forfait	8 745,00 €	8 745,00 €			
Mise en souterrain sur DP	ESR – devis	Forfait	3 276,00 €		40,00%		3 276,00 €
Raccordement compteurs privés	J2G	Forfait	700,00 €	PM			
				Total à charge de la commune HT			9 363,05 €
				Total à charge de la commune TTC			11 235,66 €

L'ensemble des travaux sera pré-financé par le lotisseur qui demandera à la réception des travaux le versement de la quote-part communal conformément au montant ci-dessus

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve la réalisation des travaux indiqués car valorisant le quartier de la rue du Lavoisier,

Approuve la répartition de la quote-part des travaux comme présentée ainsi que le montant de 9 363.05 euros H.T. soit 11 235.66 euros TTC pris en charge par la Commune de Huttenheim,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de paiement qui sera passée avec la société J2G,

Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des sommes dues le moment venu.

Différentes voix s'élèvent pour signaler que de nombreux trous sous forme de nids de poule sont visibles dans la chaussée et notamment dans la rue des Fleurs ou la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Il est proposé d'en faire le recensement et d'organiser prochainement le comblement de ces trous.

V) APPROBATION DE DIFFERENTS DEVIS.

Différents devis relatifs à des achats ont été présentés lors de la réunion du 14 mai 2019.

Ces devis portent sur l'acquisition d'une tondeuse autoportée, d'un plateau mulching et d'un broyeur à fléaux, sur l'achat d'un nouveau tableau d'affichage à la salle polyvalente, sur la mise en place d'un système de vidéo-surveillance au club-house de football et l'achat de bornes de propreté hygiène canine.

Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN présente et commente les différentes offres parvenues en mairie.

En abordant le point relatif à l'acquisition de la tondeuse, Monsieur le Maire, spécialement intéressé, quitte la salle.

Un débat s'engage :

- quant à l'opportunité d'équiper la tondeuse autoportée de deux jeux de pneus,
- de savoir, si les heures effectuées sur les terrains de football par la personnel technique de la commune se trouve justifiées,
- sur la bonne utilisation des heures de travail, en général, du personnel technique de la commune,
- ainsi que les réticences observées face aux demandes des associations lors de la mise en place d'évènements.

Monsieur le Maire de retour donne des explications quant au besoin de l'acquisition de deux jeux de pneumatique pour la tondeuse et quant aux différentes missions réalisées par le personnel technique,

A l'issue de cette discussion, la question de l'acquisition du tableau d'affichage étant abordée Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN spécialement intéressé quitte la salle avant le vote,

Un débat s'engage :

- quant aux utilisateurs de ce type d'équipement,
- de la participation financière susceptible d'être demandée aux utilisateurs,
- et de l'éventuel co-financement du Crédit Mutuel pouvant avoir lieu.

Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN réintègre la séance.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve, à l'unanimité moins une voix contre (M. Sébastien BAUR), l'acquisition d'une tondeuse de marque ISEKI pourvu d'un plateau Mulching, d'un broyeur à fléaux, d'un jeu de roues semi-agraire, pour un montant de 27 000 euros HT soit 32 400 euros TTC,

Approuve, à l'unanimité moins une abstention (Mme Fabienne SINGLER) l'achat d'un tableau d'affichage avec afficheur temps de possession 14/24 secondes destiné pour la salle polyvalente pour un montant de 6 280 euros HT soit 7 536 euros TTC,

Approuve l'acquisition de 2 bornes de propreté hygiène canine pour un montant de 476.11 eurs HT soit 571.33 euros TTC,

Approuve la mise en place d'un système de vidéosurveillance au club-house de football de type Protection Vol Pro pour un coût d'abonnement d'un montant de 35 euros H.T. par mois,

Autorise Monsieur le Maire à réaliser ces dépenses et à signer le cas échéant les documents afférents.

VI) SAISON DE BAINNADE 2019 AU PLAN D'EAU DE HUTTENHEIM,

Les conditions de la Délégation de Service public attribuée à la société CADO pour l'exploitaiton du plan d'eau de Huttenheim durant la saison de baignade 2019 sont rappelées.

Divers conseillers indiquent que le service promis la saison passée n'a pas été au rendez-vous : qualité du nettoyage en baisse, fermeture anticipée de la buvette, défaut d'animations.

Une réunion avec la société CADO sera organisée afin de rappeler les exigences communales avant l'ouverture de la saison.

Il est proposé d'ouvrir les installations au public du 29 juin au 1 septembre 2019. L'ouverture de ces installations hors période seront réalisées sous la responsabilité de l'exploitant du plan d'eau.

Les tarifs appliqués, seront ceux approuvés lors de la réunion du 26 février 2018 soit : adulte = 2 euros, enfant – 6 ans = 1 euro, sénior + 65 ans = 1 euro, carte familiale pour la saison = 25 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par l'assemblée à procéder à l'embauche des Maîtres-Nageurs suivants : HIRTZ Arthur, CHASSAGNON Gaël, SCHENK Yann et LEIBEL Florian, dont les candidatures sont proposées par l'association des maîtres-nageurs-sauveteurs de Strasbourg. Ceux-ci seront embauchés au 8^{ème} échelon de la grille d'éducateur des APS de 2^o classe. Les heures supplémentaires ainsi que les heures de dimanches et jours fériés seront payées au taux légal actuellement en cours.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve les conditions de gestion 2019 du plan d'eau et confirme le montant des tarifs d'entrées appliqués au public,

Approuve l'embauche de quatre maîtres-nageurs-sauveteurs durant la période estivale et ouvre les postes budgétaires correspondants,

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés portant embauche du personnel chargé de la surveillance de la baignade du plan d'eau,

Décide d'adhérer à l'Association des Maîtres-Nageurs-Sauveteur de Strasbourg (organisme de placement des maîtres nageurs) moyennant le paiement d'une cotisation.

VII) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est fait état de deux demandes de subvention concernant des séjours linguistiques ou sportifs des enfants des familles ADAM Christophe et BULTEZ Pascal de Huttenheim,

Ces séjours de six jours pour ADAM Cécile et de cinq jours pour BULTEZ Rémi sont susceptibles de bénéficier de montant de subvention égal à sept euros par jour et par enfant,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide d'attribuer à la famille ADAM Christophe demeurant 2, place de l'église, une somme de 42 euros au titre du séjour de leur enfant Cécile,

Décide d'attribuer à la famille BULTEZ Pascal demeurant 10, rue des petits champs une somme de 35 euros au titre du séjour de leur enfant Rémi,

Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des subventions attribuées,

VII) AVIS COMMUNALE CONCERNANT LA RESTITUTION DU CENTRE SPORTIF SITUÉ RUE DU STADE A KOGENHEIM A LA COMMUNE DE KOGENHEIM

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein relatif à la restitution du Centre Sportif situé rue du stade à Kogenheim à la Commune de Kogenheim,

Monsieur le Maire fourni les explications nécessaires à la compréhension de cette demande,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Emet un avis favorable à la restitution de la propriété du Centre Sportif situé rue du Stade à Kogenheim à la Commune de Kogenheim,

Charge Monsieur le Maire de communiquer cette décision au Président de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein.

VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS.

■ Avenant à la permission de voirie accordée à SFR.

Par convention du 7 septembre 1998 SFR et la Commune de Huttenheim ont conclu une permission de voirie aux termes de laquelle la Commune de Huttenheim a mis à la disposition de SFR des emplacements situés sur le domaine public routier au niveau du carrefour du giratoire au lieu-dit « zone artisanale du Hairy ».

SFR a apporté à la société Hivory son parc d'infrastructure passives d'antennes de réseau mobile national le 30 novembre 2018.

La Commune de Huttenheim vient d'être sollicitée afin d'approuver un avenant prolongeant les conditions de durée des lieux loués et le loyer indexé.

La Commission réunie du 14 mai 2019 demande de réduire la durée du préavis de 24 mois en cas de révocation de la permission de voirie par la Commune.

Cette demande sera transmise à la société Hivory.

■ Travaux trottoir impasse de la Montagne.

Mme Laforge et M Simonin ont sollicité la Commune afin qu'elle réalise des travaux d'abaissement du trottoir au débouché de l'impasse de la Montagne pour améliorer la circulation de la fille du couple handicapée. Ces travaux représentant un montant de 2000 euros sont approuvés par le Conseil Municipal.

■ Installation de poubelles au plan d'eau

Cette question sera traitée lors d'un prochain conseil municipal après la réalisation de nouveaux devis ou l'étude de la mise en place d'autres containers.

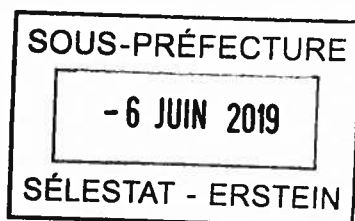
■ Motion concernant la sucrerie d'Erstein

Monsieur le Maire présente le courrier de la Ville d'Erstein concernant les difficultés que rencontre la Sucrerie et la Raffinerie d'Erstein liées notamment aux marchés mondiaux de sucre.

Monsieur le Maire propose d'exempter de paiement des baux communaux les agriculteurs qui exploitent la betterave sucrière sur Huttenheim. Néanmoins, aucun agriculteur n'apparaît susceptible de bénéficier de cette aide, la réponse adéquate reste en suspens.

■ Prochaines dates :

- 5 juin 2019 : dégustation des tartes flambée à la maison du soleil (avant la trêve estivale).
- 6 juin 2019 : organisation du tournoi numérique à la salle polyvalente.
- 6 juin 2019 : visite de l'usine de méthanisation de Benfeld.
- 5 et 6 juillet 2019 : inauguration des circuits patrimoniaux de Benfeld et de Huttenheim. Des plaques d'information jalonnent les 2 circuits et un plan touristique viendra compléter cette découverte du patrimoine local.
- 5 juillet 2019 : Cérémonie de fin de scolarité avec remise des tablettes de chocolat et concours de billes à l'école élémentaire.



6

Fin de la séance à 22 heures 15
Fait à Huttenheim, le 3 juin 2019

Le Maire

Jean-Jacques BREIT

